

## Francais - Hamidullah Le Coran traduction en langue francaise

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا لَا يَحِلُّ لَكُمْ أَنْ تَرِثُوا النِّسَاءَ كَرِهًا <sup>ط</sup> وَلَا تَعْضُلُوهُنَّ لِتَذْهَبُوا بِبَعْضِ مَا  
كَرِهْتُمُوهُنَّ إِلَّا أَنْ يَأْتِيَنَّ بِفَاحِشَةٍ مُّبِينَةٍ <sup>ج</sup> وَعَاشِرُوهُنَّ بِالْمَعْرُوفِ <sup>ج</sup> فَإِنْ كَرِهْتُمُوهُنَّ <sup>هـ</sup> فَعَسَى أَنْ  
تَكْرَهُوا شَيْئًا وَيَجْعَلَ اللَّهُ فِيهِ خَيْرًا كَثِيرًا

O les croyants! Il ne vous est pas licite d'hériter des femmes contre leur  
gré. Ne les empêchez pas de se remarier dans le but de leur ravir une  
partie de ce que vous aviez donné, à moins qu'elles ne viennent à  
commettre un péché prouvé. Et comportez-vous convenablement envers  
elles. Si vous avez de l'aversion envers elles durant la vie commune, il se  
peut que vous ayez de l'aversion pour une chose où Allah a déposé un  
grand bien.